

## POUR UNE RÉNOVATION MÉTHODIQUE DE L'ARTISANAT MAROCAIN

Le Gouvernement a entendu l'appel des artisans. Les mesures d'assistance sont entreprises depuis deux mois et, à Fès comme à Salé, les distributions de secours se poursuivent. Mais par delà ces mesures de sauvetage immédiat, la nécessité se fait jour d'assurer pour l'avenir la vie des industries artisanales.

Au moment où cette importante question est mise à l'étude, on constate que si les causes de la crise où se débattent les corporations sont bien connues, de nombreuses divergences paraissent, par contre, se faire jour, entre les diverses personnalités intéressées, sur les modalités et l'opportunité même d'une rénovation de l'artisanat. Cette constatation commande la division adoptée dans l'exposé ci-dessous, où se trouve résumé le point de vue du *Bulletin économique du Maroc*, à ce sujet.

### I. — Pourquoi il convient d'aider l'artisanat indigène

Du point de vue strictement économique, la nécessité de maintenir au Maroc une activité industrielle indigène, ne saurait être sérieusement contestée. « L'industrialisation, a-t-on dit, est une conséquence inéluctable du peuplement ». Or, du fait de la pacification, la population indigène du Maroc croît à un rythme accéléré. La France doit éviter les déboires qu'a fait connaître à l'Angleterre la politique de paralysie industrielle qu'elle a longtemps suivie en Egypte et aux Indes. D'autant plus qu'au Maroc, par le jeu du régime de la porte ouverte, ce n'est pas elle qui bénéficierait le plus de la décadence des industries locales. Par ailleurs, si, du fait de cette décadence, le Maroc devenait un pays exclusivement agricole et n'exportait que des matières premières, comment pourrait-il payer les arrérages des dettes qu'il a contractées ?

Si les conditions économiques imposent le développement des industries indigènes, des considérations politiques et sociales plus impérieuses encore, recommandent de conserver à certaines d'entre elles une forme artisanale. On s'accorde à reconnaître ce caractère à toutes les entreprises qui occupent moins de dix personnes. Or, les entreprises de ce genre font vivre la moitié environ de la population indigène des cinq grandes cités traditionnelles : Rabat, Salé, Fès, Marrakech, Meknès.

Les artisans, qui constituent la classe moyenne des villes, sont des éléments d'ordre, quand ils sont occupés à une activité lucrative. Si, faute de protection, ils étaient victimes d'une lutte inégale pour l'existence, il ne faut pas croire qu'ils seraient absorbés par des entreprises plus grandes, du type européen. L'activité artisanale est, en effet, génératrice de traditions et de routines, donc d'inaptitudes. L'artisan est, à de nombreux points de vue, un bourgeois. Pour de

multiples raisons, les entreprises européennes victorieuses recruteront donc leur personnel non parmi les artisans déchus mais dans la multitude des travailleurs en quête d'emplois : on voit l'ampleur des devoirs d'assistance que créerait pour l'État la présence de ces masses citadines oisives qu'il serait impossible d'employer hors du cadre de leur activité coutumière.

Pour ces raisons, il y a un intérêt vital à soutenir l'artisanat.

Ce jugement pourrait sans doute être révisé si le maintien de cette activité présentait un caractère artificiel, s'il paraissait contraire à l'évolution économique normale. Mais rien ne serait plus inexact qu'une telle affirmation. La loi de concentration des entreprises a des limites bien connues. En France, pays très anciennement industrialisé, 64,6 % des employés et des ouvriers travaillent encore dans des exploitations groupant moins de dix personnes. En Turquie, pays dont la structure économique est directement comparable à celle du Maroc et qui s'est ouvert plus vite à la grande industrie, les établissements de cette catégorie totalisent 90,81 % du total.

Il reste vrai toutefois que l'artisanat traverse toujours une crise grave lors de son premier contact avec la fabrication en grand. Il doit alors s'adapter et ne peut le faire que s'il conserve assez de forces en lui-même ou reçoit une aide efficace de l'État. Au Maroc, en raison de son actuelle faiblesse, il ne saurait résister que s'il est *guidé* et *protégé* par l'État pendant la période d'adaptation. Aussi bien, il n'est pas possible de souscrire à l'opinion maintes fois exposée par certains, qui tend à confier à la libre concurrence le soin de régler souverainement les difficultés présentes.

### II. — Quelle doit être l'action de l'État ?

#### 1) Son étendue.

On commet trop souvent l'erreur de penser que la solution du problème artisanal réside dans une ou deux mesures particulières, par exemple la protection douanière ou le crédit artisanal qui résoudraient les difficultés de toutes les branches de l'industrie.

En réalité, chaque industrie connaît ses difficultés particulières, souvent multiples, mais qui doivent être étudiées et résolues ensemble. Si non, l'effort, parfois, ne servirait qu'à précipiter la chute. Il serait dangereux, par exemple, de faire du crédit à des artisans qui ne peuvent pas vendre ou d'accroître le marché d'un produit que les artisans ne peuvent fabriquer dans de bonnes conditions.

Si elle est déclenchée, l'action de l'État devra donc s'attacher à tous les aspects du problème à résoudre : vendre des produits conformes aux

goûts de la clientèle, à un prix à la fois acceptable pour cette dernière et rémunérateur pour le producteur.

Cette réadaptation fera prédominer, suivant le cas, les objectifs suivants :

a) Rationalisation de la production ; modernisation de l'outillage ; contrôle des produits fabriqués.

b) Organisation de l'achat, de la vente et du crédit.

c) Réglementation du recrutement et de l'apprentissage ; perfectionnement de la mutualité ; amélioration de la condition du travailleur.

D'une industrie à l'autre, l'effort devra porter sur des points différents. Par contre dans chaque industrie toutes les phases du processus industriel devront être étudiées parce qu'elles sont connexes et que tout essai de solution partielle serait vain.

#### 2) Ses conditions de succès.

L'action de l'État ne pourra avoir de résultats favorables que si deux conditions se trouvent réunies :

##### A) Rénovation des corporations.

La faiblesse de chaque exploitation prise isolément commande le groupement effectif des producteurs. Comment ces derniers pourront-ils organiser l'achat et la vente ou acquérir un matériel coûteux, comment pourra-t-on leur ouvrir des crédits de quelque importance s'ils ne se groupent pas ?

Or, une forme suffisamment cohérente de groupement est déjà, en principe, réalisée dans les corporations. Ces dernières représentent un double avantage :

1° *Leur existence ancienne* : si elles sont aujourd'hui en pleine décadence, on ne saurait nier que l'esprit corporatif subsiste dans la plupart des métiers. La corporation est pour l'artisan un milieu familial, son maintien et sa réadaptation le surprendront moins que la création d'organismes nouveaux ;

2° La corporation est un groupement dont l'accès n'est pas libre. Ce principe est sans doute actuellement tombé en désuétude, mais il convient de le rétablir si l'on veut résorber le chômage actuel à l'intérieur de chaque industrie et obtenir dans l'avenir un recrutement rationnel.

La rénovation des corporations supposerait :

1° Le rétablissement du *mohtasseb* et des *Oumana* dans leurs fonctions traditionnelles de contrôle commercial et professionnel ;

2° Le regroupement des corporations. Ces dernières sont beaucoup trop nombreuses (on en compte 73 à Fès en 1937). Il conviendrait peut-être de réunir, sous la direction d'un aîné du second degré, les corporations qui traitent la même matière première ou satisfont le même besoin : les artisans des métaux ou du cuir, par exemple. Cette méthode simplifierait l'action de l'État et permettrait de rationaliser la production.

Les corporations nouvelles trouveront un nouveau principe de vie dans la coopération qu'il est urgent d'y faire jouer pour délivrer, par l'octroi de prêts bien gagés, les producteurs de la férule des usuriers et faire cesser, par l'organisation de l'achat et de la vente en commun, leur dépendance à l'égard des intermédiaires.

Les artisans ne sentent pas assez l'utilité de la coopération. Elle est pourtant leur seule chance de salut. Il appartient au Protectorat de remplir dans ce domaine son rôle d'éducateur.

##### B) Protectionnisme.

Quelles que soient les mesures prises, l'artisanat a besoin du marché intérieur marocain. Il ne peut s'accommoder d'un régime douanier, qui le livre sans défense au dumping étranger. Il convient de pallier les effets de cette situation unique dans le monde, par le jeu des prohibitions d'importation et des taxes intérieures, comme on l'a déjà heureusement entrepris dans le domaine de la chaussure indigène.

##### 3) Ses étapes.

Les diverses étapes de l'intervention de l'État, compte tenu des principes et des méthodes préconisées, pourraient être les suivantes :

1° Poursuivre l'œuvre de sauvetage entreprise ;

2° Mener à bien une enquête méthodique sur les corporations d'artisans.

Cette enquête devrait être conçue non comme une étude sociologique, à l'instar de l'enquête Massignon de 1925 qui se proposait d'autres buts, mais comme un ensemble de monographies détaillées fixant les conditions économiques de chaque industrie artisanale et préparant des solutions pratiques.

3° Réorganiser progressivement les corporations, sur la base des conclusions de l'enquête.

L'enquête ne porterait pas en même temps sur toutes les industries. De même la réorganisation devrait être progressive. Les opérations qu'elle nécessiterait seraient en effet, d'une mise au point très délicate. On devrait donc établir parmi les diverses industries un ordre d'urgence et se donner pour tâche, par exemple, d'en restaurer une par an. Toute précipitation entraînerait à coup sûr, dans ce domaine, un échec total. Il convient de souligner à ce propos que certaines branches comme les industries d'art ou le commerce de l'alimentation pourraient, pour des raisons bien différentes, attendre sans dommage l'intervention de l'État.

Ce dernier ferait, par exemple, porter son premier effort sur l'industrie du cuir, puis sur les industries textiles. Il aurait, ainsi, en deux ans, reconstitué deux activités essentielles de l'industrie artisanale indigène et permettrait déjà d'entrevoir l'essor d'ensemble de cette dernière.

Nous voudrions avoir souligné que, dans cette entreprise, l'absence d'idée préconçue, la méthode et la volonté d'aboutir sont les principales conditions du succès.

R. M.